

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 12 JANVIER 2010 À 20H00 DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE
«LE BIVOUAC »**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, conseiller, district #1
Jim O'Brien, conseiller, district #2
Michael Tuppert, conseiller, district #3
Hélène Thibault, conseillère, district #4
Jean Perron, conseiller, district #5

Sont également présents : Monsieur Richard Labrecque, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Est absente : Madame la conseillère Kathleen Dawson Laroche, district #6

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 20h00. Il offre à la population ses vœux en ce début d'année 2010 et informe l'assemblée de la démission du directeur général.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

5. COMPTES À PAYER ET ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

5.1. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2010

5.2. Présentation et adoption du Programme triennal d'investissements 2010-2012

5.3. Adoption – Règlement numéro 10160-2010 concernant l'imposition des taxes et tarifs municipaux pour l'année financière 2010

5.4. Dépôt des états des revenus et dépenses au 31 décembre 2009

5.5. Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 décembre 2009

5.6. Autorisation de paiement n° 2 – Réfection des infrastructures souterraines et des chaussées, secteur nautique - Les Entreprises Antonio Barette inc.

5.7. Autorisation de paiement n° 3 – Travaux de mise aux normes de l'eau potable, Phase 5 – Gilles Rochette inc.

5.8. Dommages à la propriété de Plage du Lac Saint-Joseph inc. – Travaux de branchement du réseau d'aqueduc du Domaine de la Rivière-aux-Pins

6. AFFAIRES COURANTES

6.1. Nomination d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.)

6.2. Autorisation de signature – Addenda #1 à l'entente de déneigement avec la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

6.3. Adoption du Programme de subvention pour la naturalisation des rives 2010

6.4. Adoption du Programme de subvention pour les activités de loisirs hors territoire 2010

6.5. Adoption du Programme de subventions des naissances 2010

6.6. Octroi des subventions 2010 aux organismes accrédités de la Ville

- 6.7 Nomination des organismes de loisirs et culture reconnus pour 2010
- 6.8 Adhésion à la C.B.J.C. 2010 et paiement de la quote-part 2010
- 6.9 Mandat Professionnel - Ouverture du poste de directeur général, greffier et trésorier
- 6.10 Engagement d'un directeur général, greffier et trésorier par intérim
- 6.11 Nomination d'un coordonnateur aux services techniques
- 6.12 Mandat professionnel – Analyse de sol – Travaux de réfection des infrastructures du secteur Le Plateau
- 7. PARTIE INFORMATIVE**
- 7.1 Journal municipal
- 8. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 8.1 Dépôt d'avis d'intention – Développement domiciliaire, Plage Lac Saint-Joseph inc., zone 65 et 72-REC
- 9. VARIA**
- 10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

01-01-2010

- 1. ORDRE DU JOUR**
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 9.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA
- 9.2 Remplacement temporaire de madame Kathleen Dawson Laroche au C.A. de la Corporation de la Chapelle Saint-Joseph du Lac
- 9.3 Autorisation de passage temporaire en faveur de la Défense nationale pour l'exercice de parachute du 18 au 22 janvier 2010
- 9.4 Contrat d'entretien et d'assistance informatique 2010

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02-01-2010

- 2. PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009 tel que déposé;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)

À 20h05 les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal adopté lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 20h05.

4. CORRESPONDANCE

Monsieur Labrecque fait état d'une correspondance datée du 2 décembre 2009 et reçue le 14 décembre 2009 à l'effet d'un avis d'intention de prolongement d'infrastructures pour un développement domiciliaire à Plage du Lac Saint-Joseph inc., avis qui sera déposé officiellement au conseil au point 8.1 de l'ordre du jour.

5. COMPTES À PAYER ET ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

03-01-2010

5.1 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2010

Monsieur le Maire fait la présentation du budget 2010 et cède la parole à monsieur Jean Perron, conseiller responsable des finances, lequel procède à la présentation détaillée des prévisions budgétaires 2010.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté
ET RÉSOLU :

D'adopter les prévisions budgétaires 2010 totalisant une somme de 4 451 000 \$, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

04-01-2010

5.2 Présentation et adoption du Programme triennal d'investissements 2010-2012

À la demande de monsieur le Maire, monsieur Jean Perron fait la présentation du Programme triennal d'immobilisations 2010-2012;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté
ET RÉSOLU :

D'adopter le Programme triennal d'immobilisations 2010-2012 au montant total de 10 258 000 \$, représentant un montant de 3 238 000 \$ pour l'année 2010. Le programme triennal est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

05-01-2010

5.3 Adoption – Règlement numéro 10160-2010 concernant l'imposition des taxes et tarifs municipaux pour l'année financière 2010

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les Cités et Villes du Québec et de la Loi sur la fiscalité municipale, la ville de Fossambault-sur-le-Lac a le droit d'imposer et de prélever des taxes, tarifs, compensations, cotisations, etc.;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 1^{er} décembre 2009;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la ville de Fossambault-sur-le-Lac entend imposer un permis et une compensation pour les roulottes, le tout conformément à l'article 231 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la ville de Fossambault-sur-le-Lac entend se prévaloir de l'article 205.1 de la Loi sur la fiscalité municipale et imposer une compensation à l'égard d'un immeuble visé par l'article 204, paragraphe 12;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement numéro 10160-2010 concernant l'imposition des taxes municipales et tarifs pour l'année 2010, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.4 Dépôt des états des revenus et dépenses au 31 décembre 2009

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2009 et les invite à le consulter.

06-01-2010

5.5 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 décembre 2009

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du Conseil, la liste des comptes à payer au 31 décembre 2009 totalisant 621 300,43 \$ comprenant les paiements de remboursement du service de la dette pour 18 234,80 \$ et 38 935,17 \$ en rémunération ainsi que la liste des engagements ENB 900782 à ENB 900827.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté
ET RÉSOLU :

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 décembre 2009 totalisant une somme de 621 300,43 \$ et la liste des engagements ENB 900782 à ENB 900827 lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

07-01-2010

5.6 Autorisation de paiement n° 2 – Réfection des infrastructures souterraines et des chaussées, secteur nautique - Les Entreprises Antonio Barette inc.

ATTENDU la recommandation de paiement n° 2 de la firme Cima + dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures souterraines et des chaussées, Phase 1, et datée du 11 décembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à payer une somme de 85 372,97 \$ plus taxes à Les Entreprises Antonio Barette inc.;

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt 2008-01-9750.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-01-2010

5.7 Autorisation de paiement n° 3 – Travaux de mise aux normes de l'eau potable, Phase 5 – Gilles Rochette inc.

ATTENDU la recommandation de paiement n° 3 de la firme Roche Ltée dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'eau potable, Phase 5, et datée du 23 décembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à payer une somme de 88 048,81 \$ plus taxes à Gilles Rochette et fils inc.;

Que cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt numéros 10010-2009 et 2008-01-9800.

ADOTPÉ À L'UNANIMITÉ

09-01-2010

5.8 Dommages à la propriété de Plage du Lac Saint-Joseph inc. – Travaux de branchement du réseau d'aqueduc du Domaine de la Rivière-aux-Pins

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux de branchement d'aqueduc du Domaine de la Rivière-aux-Pins inc., l'entrepreneur Gilles Rochette et fils inc. a endommagé la conduite d'égout pluvial drainant les eaux du terrain de «La Plage du Lac-Saint-Joseph inc. », causant des dommages sur cette propriété et bloquant l'écoulement des eaux;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté
ET RÉSOLU :

D'autoriser « La Plage du Lac-Saint-Joseph inc. » à effectuer les travaux correctifs sur leur propriété avec leur entrepreneur et leur ingénieur et que la Ville en assume les frais suite à la réception des pièces justificatives;

QUE si les interventions nécessitaient des travaux à l'extérieur de la propriété de « La Plage du Lac-Saint-Joseph inc. », la Ville devra reprendre elle-même en charge ces travaux.

QU'Entre temps, la Ville autorise et demande à « La Plage du Lac-Saint-Joseph inc. » de

prendre toutes les mesures nécessaires, y compris de débiter les travaux si requis, afin d'éviter des dommages supplémentaires.

Que cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt numéros 10010-2009 et 2008-01-9800.

ADOTPÉ À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES COURANTES

10-01-2010

6.1 Nomination d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.)

ATTENDU qu'il y a lieu de combler certains postes vacants au Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

De nommer la personne suivante à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme;

Nom	Adresse	Siège	Date effective	Date de fin de mandat
Monsieur Clément Lavoie	5, rue des Sucrieries, Fossambault-sur-le-Lac, G3N 2G8	8	5 janvier 2010	5 janvier 2012

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11-01-2010

6.2 Autorisation de signature – Addenda #1 à l'entente de déneigement avec la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster annuellement le kilométrage des rues entre les deux villes pour y intégrer les modifications et l'ajout de nouvelles rues;

ATTENDU QUE pour tenir compte de ces ajustements, il y a lieu de remplacer les pages 2 et 3 de l'annexe « C », tel que recommandé par le contremaître aux travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer et remplacer les nouvelles grilles de répartition (pages 2 et 3 de l'annexe « C ») de l'entente de déneigement, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12-01-2010

6.3 Adoption du Programme de subvention pour la naturalisation des rives 2010

CONSIDÉRANT les recommandations de l'inspecteur en bâtiments et environnement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

D'adopter le Programme de subvention pour la naturalisation des rives 2010 tel que déposé, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13-01-2010

6.4 Adoption du Programme de subvention pour les activités de loisirs hors territoire 2010

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire favoriser la participation de la population aux activités de loisirs offertes par les municipalités voisines;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'adopter le Programme de subvention pour les activités de loisirs hors territoire 2010 tel que déposé, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14-01-2010

6.5 Adoption du Programme de subvention des naissances 2010

CONSIDÉRANT les recommandations de l'inspecteur en bâtiments et environnement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

D'adopter le Programme de subvention des naissances 2010 tel que déposé, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15-01-2010

6.6 Octroi des subventions 2010 aux organismes accrédités et autres de la Ville

CONSIDÉRANT les demandes d'aide financière déposées par les divers organismes de loisirs et culture pour la présente année;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire s'impliquer en offrant à la population des services de loisirs et de culture à des coûts abordables;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert

APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'accorder les subventions suivantes, considérant une contribution de 300 \$ par enfant et de 5 \$ par adulte ainsi que les subventions discrétionnaires du Conseil, à savoir :

Subventions de loisirs et culture des organismes accrédités de la Ville

Organisme	Inscriptions retenues	Subvention unitaire	Total
Corporation nautique de Fossambault	95	300 \$	28 500 \$
Corporation nautique de Fossambault	Pour activités communautaires		6 000 \$
Club nautique du lac Saint-Joseph	73	300 \$	21 900 \$
Club de pétanque Le Fossamboule	104	5 \$	520 \$
Club de shuffleboard de Fossambault	42	5 \$	210 \$
Club de curling de Fossambault	35	5 \$	175 \$
Club de voile Ontaritz	7	300 \$	2 100 \$
Club de voile Ontaritz	27	5 \$	135 \$
Club des loisirs du DRAP	54	5 \$	270 \$
TOTAL			59 810 \$

Que le trésorier soit autorisé à effectuer les paiements des ces subventions à chacun des organismes au poste budgétaire 02-701-90-971-00 pour un montant total de 89 810 \$.

Subventions discrétionnaires du Conseil municipal

Organisme	Nature de la subvention	Montant
Corporation nautique de Fossambault	Discrétionnaire	5 000 \$
Club nautique du lac Saint-Joseph	Discrétionnaire	4 000 \$
Club des loisirs du DRAP	Discrétionnaire	1 000 \$
Bibliothèque La Source	Service d'animation	3 300 \$
Popote & Multi-Services	Discrétionnaire	300 \$
Comité d'orientation & dépannage	Discrétionnaire	1 700 \$
TOTAL		15 300 \$

Que le trésorier soit autorisé à effectuer les paiements des ces subventions à chacun des organismes au poste budgétaire 02-110-00-971-00 pour un montant de 12 000 \$ et au poste 02-702-30-449-00 pour la bibliothèque au montant de 3 300 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-01-2010

6.7 Nomination des organismes de loisirs et culture reconnus pour 2010

CONSIDÉRANT QUE la Politique de loisirs et culture de la Ville permet au Conseil de reconnaître des organismes œuvrant sur son territoire et dont la majorité des membres et administrateurs demeurent à Fossambault-sur-le-Lac aux fins d'avoir accès gratuitement aux réservations de locaux municipaux et à des photocopies ;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
 APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
 ET RÉSOLU :

DE reconnaître, pour l'année 2010 et à titre d'organisme reconnu, les organismes suivants :

- Comité du Whist militaire

- Comité de la Saint-Sylvestre 2010

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-01-2010

6.8 Adhésion à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (C.B.J.C.) et paiement de la quote-part 2010

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU :

QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac adhère, à titre de membre, à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier pour l'année 2010;

D'autoriser le trésorier à payer une quote-part annuelle 2010 à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (C.B.J.C.) au montant de 4 380,00 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-01-2010

6.9 Mandat professionnel - Ouverture du poste de directeur général, greffier et trésorier

ATTENDU le départ du directeur général et les besoins organisationnels de la Ville;

ATTENDU l'offre de services de Multi-Ressources datée du 10 décembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU :

De mandater la compagnie Multi-Ressources inc., selon l'option « B » à taux horaire, pour assister le conseil municipal dans la recherche de personnel;

Que cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-01-2010

6.10 Engagement d'un directeur général, greffier et trésorier par intérim

ATTENDU le départ du directeur général et les besoins organisationnels de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU :

De nommer monsieur Michel Choquette à titre de directeur général, greffier et trésorier par intérim de la ville de Fossambault-sur-le-Lac jusqu'à l'engagement d'un nouveau directeur général, greffier et trésorier;

Que cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20-01-2010

6.11 Nomination d'un coordonnateur aux services techniques

ATTENDU les besoins organisationnels de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU :

De nommer monsieur Jean-François Cantin à titre de « Coordonnateur des services techniques » de la Ville en ajout de ses fonctions d'« inspecteur en bâtiments et environnement » et d'ajuster son salaire par l'ajout d'une prime de 2,75 \$ de l'heure à son salaire à cette fin et ce, à partir du 1^{er} janvier 2010.

Que cette dépense soit financée à même les budgets d'opération 2010 et suivants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21-01-2010

6.12 Mandat professionnel – Analyse de sol – Travaux de réfection des infrastructures du secteur Le Plateau

ATTENDU QUE la Ville désire poursuivre l'élaboration des plans et devis de la réfection des infrastructures du secteur Le Plateau;

ATTENDU l'offre de services de la firme « Laboratoire d'Expertises du Québec Ltée » (LEQ) datée du 7 janvier 2010;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à mandater la firme « Laboratoire d'Expertises du Québec Ltée » (LEQ) pour procéder aux analyses de sol conformément au devis d'appel d'offres de la firme Cima+ pour un montant forfaitaire de 11 400 \$ plus taxes;

Que cette dépense soit financée à même le fonds de roulement et financée sur une période de 5 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. PARTIE INFORMATIVE

7.1 Journal municipal

Monsieur le maire Jean Laliberté informe la population que le prochain journal municipal paraîtra le 29 janvier 2010 et qu'il sera posté à tous les contribuables pour ce seul mois. Pour les mois subséquents, il sera distribué dans les boîtes postales aux résidents permanents. Il sera également possible de le recevoir par courrier électronique après en avoir fait la demande auprès de la Ville.

7.2 Remerciements

Monsieur le maire Jean Laliberté remercie sincèrement messieurs Richard Lapointe et Benoît Lapointe ainsi que leur équipe de bénévoles pour l'organisation et le bon déroulement de la Soirée de la St-Sylvestre le 31 décembre dernier.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

8.1 Dépôt d'avis d'intention – Développement domiciliaire, Plage Lac Saint-Joseph inc., zones 65-REC et 72-REC

Le directeur général dépose aux membres du Conseil municipal un avis d'intention de « La Plage du Lac Saint-Joseph inc. » conformément au Règlement 2007-01-9250 « concernant les ententes relatives à des travaux municipaux dans le cas nécessitant l'ouverture, le prolongement d'une rue publique ou le prolongement des infrastructures municipales » ayant pour but la construction d'infrastructures municipales et le développement de 166 unités résidentielles dans les zones 65-REC et 72-REC.

9. VARIA

22-01-2010

9.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA

ATTENDU QUE certaines demandes de permis ont été analysées lors de la rencontre du 7 janvier 2010 du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.), lesquelles apparaissent au tableau synthèse annexé au présent procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le C.C.U. et figurant à ce même tableau ;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis conformément à la réglementation d'urbanisme ;

QUE cette acceptation ne porte que sur le P.I.I.A. et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23-01-2010

9.2 Remplacement temporaire de madame Kathleen Dawson Laroche au C.A. de la « Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac »

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

De nommer monsieur Jim O'Brien, conseiller, en l'absence de madame Kathleen Dawson Laroche, conseillère, à titre de représentant de la ville de Fossambault-sur-le-Lac au conseil d'administration de la « Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac »;

De mandater monsieur Jim O'Brien pour représenter la ville de Fossambault-sur-le-Lac sur

ce conseil d'administration et qu'il fasse rapport au conseil municipal de leurs délibérations et recommandations;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre une copie de cette résolution à la « Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24-01-2010

9.3 Autorisation de passage temporaire en faveur de la Défense nationale pour l'exercice de parachute du 18 au 22 janvier 2010

ATTENDU la demande de la Défense nationale canadienne pour utiliser les terrains municipaux dans le but d'avoir accès au lac Saint-Joseph aux fins d'un exercice de parachutage au dessus du lac Saint-Joseph du 18 au 22 janvier 2010;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la Défense nationale à utiliser les terrains municipaux situés à l'extrémité de la rue du Grand-Héron aux fins d'avoir accès à pied ou en motoneige au lac Saint-Joseph lors de l'exercice de parachutage de l'armée du 18 au 22 janvier 2010;

QUE la Défense nationale remette les lieux dans leur état à la fin de l'exercice et se tienne responsable de tout dommage, bris ou accident pouvant survenir;

QUE le maire soit autorisé à signer les documents en ce sens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25-01-2010

9.4 Contrat d'entretien et d'assistance informatique 2010

ATTENDU que le contrat d'entretien et d'assistance informatique est échu ;

ATTENDU l'offre de services numéro 86927 de Informatique Mercier datée du 27 octobre 2009;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à mandater Informatique Mercier inc. pour l'entretien et l'assistance sur place des équipements informatiques de la Ville selon le forfait BH-600;

Que cette dépense soit financée à même les budgets d'opération 2010 et suivants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 21h00, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. Distribution du journal municipal
2. Disponibilité du discours du budget
3. Projet de développement domiciliaire de Plage du Lac St-Joseph
4. L'existence d'un plan d'avenir pour le développement de la ville et l'entrée de revenus supplémentaires
5. Pourcentage des tarifs et leur coût réel
6. Coût du tarif de compensations pour roulottes pour 2010
7. La source de l'augmentation des dépenses aux travaux publics

Fin de la seconde période de questions à 21h25.

26-01-2010

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU de fermer cette session.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président lève l'assemblée à 21h25.

Jean Laliberté, maire

Richard Labrecque, greffier